

recours contre société EURO REG / EUR

Par leslie, le 27/05/2011 à 12:33

Bonjour,

Je viens d'être victime d'une arnaque de la société EURO REG qui m'a réclamé 242€ pour enregistrer mon numéro de TVA intracommunautaire.

Je viens de recevoir un autre courrier d'une société nommée EUR qui me demande la même chose (payer 264€. C'est comme ça que je me suis rendue compte qu'il y avait qchose qui clochait) + autre courrier d'une Société RSI (registre des sociétés et des indépendants) qui me réclament 249€.

Quel recours puis-je entreprendre contre EURO REG à qui j'ai réglé la somme de 242€ et que je voudrais bien récupéré.

Merci de votre aide.

LDELAMARRE

Par lexconsulting, le 27/05/2011 à 16:48

Bonjour

Un sujet est déjà créé sur cette arnaque.

Vous y trouverez d'autres témoignages ainsi que des conseils pour parvenir à vous faire rembourser.

Bien Cordialement

Lex Consulting http://www.lexconsulting.fr

Par leslie, le 27/05/2011 à 16:53

Merci. Où puis-je le trouver?

Par lexconsulting, le 27/05/2011 à 16:56

lci:

http://www.legavox.fr/forum/entreprise/arnaque_23335_1.htm

Par leslie, le 27/05/2011 à 18:45

pour info, je me suis faite arnaquée aussi par info-kbis et siret-entreprises. Je vais aller porter plainte à la gendarmerie.

Par isamicha, le 31/05/2011 à 18:34

Bonjour,

J'ai reçu le courrier de EURO REG me demandant de payer 342 €. Le courrier disait "en tant que nouvel assujetti à la TVA, vous devez...etc...". Or, je ne suis pas assujetti à la TVA. Dans le doute, j'ai demandé à mon banquier... Et il est bien mon banquier car c'est lui qui m'a confirmé que cela ne lui semblait pas clean. Mon expert comptable m'avait recommandé de payer... no comment !

Pas simple quand les avis et conseils divergent!

Bonne chance à tous les créateurs d'entreprise et bon courage à tous !